



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

L'article L.1612-35 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les principales informations financières soit jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse. Elle est disponible sur le site internet : <https://www.lavalleedelacreuse.fr/>

Introduction

Contexte national

Le contexte financier national est marqué par la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Dans ce cadre, le budget 2026 de la Communauté de communes intègre les mesures issues de la loi de finances pour 2026 qui entraînent une diminution de certaines recettes perçues par l'intercommunalité.

Pour la Communauté de communes Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse, la contribution estimée au redressement des finances publiques s'élève à **134.200 € en 2026**, soit **1,8 % des recettes de fonctionnement**.

Contexte local

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations présentées lors du **rapport d'orientations budgétaires** débattu au conseil communautaire du **9 février 2026**.

Adopté le **2 mars 2026**, avant les élections municipales et le renouvellement de l'assemblée communautaire, il constitue principalement un **budget de reconduction**, destiné à assurer la continuité du fonctionnement des services.

Aucune nouvelle opération d'investissement structurante n'y est inscrite, en dehors des projets déjà engagés dans le cadre du mandat 2020-2026.

Le budget de la Communauté de communes comprend :

- **1 budget principal**
- **Et 3 budgets annexes** (Ordures ménagères, Action économique, Tourisme)



BUDGET PRINCIPAL 2026

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **11 392 190 €**.

Elles sont principalement composées :

- Des **charges de personnel** : **4 138 073 €**
- Des **charges à caractère général liées au fonctionnement des services et des équipements communautaires** : **2 066 299 €**

Ces dépenses concernent notamment :

- le **centre aquatique Alice Milliat** à Argenton-sur-Creuse
- la **base de plein air d'Éguzon**
- le **réseau des bibliothèques**
- les **musées Argentomagus** et de **la Chemiserie**
- l'**école de musique et de danse Rose Féart**
- la **crèche communautaire Argentominus**.

Les crédits de fonctionnement 2026 consacrés à ces équipements ont été maintenus afin de préserver le niveau de service proposé aux habitants et aux visiteurs du territoire.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également :

- les **achats** de fournitures et prestations de services
- les **subventions et cotisations** versées aux associations et à divers organismes
- les **intérêts** de la dette.

Par ailleurs, une enveloppe de **3 404 952 €** est reversée aux communes membres, sous la forme d'allocations de compensation, afin de neutraliser les **transferts de fiscalité** vers la communauté de communes.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors opérations d'ordre) s'établissent à **10 876 088 €**, soit une **baisse de 103 912 €** par rapport au budget primitif 2025, principalement liée à une diminution des charges énergétiques.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses de fonctionnement par chapitres :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Var. (en €)	Var. (en %)
011- Charges à caractère général	2 320 360	2 066 299	- 254 061	-10,9%
012- Charges de personnel	4 032 750	4 138 073	105 323	2,6%
014- Atténuation de produits	3 563 165	3 552 540	- 10 625	-0,3%
65- Autres charges de gestion courante	921 125	953 926	32 801	3,6%
TOTAL des dépenses de gestion courante	10 837 400	10 710 838	- 126 562	-1,2%
66- Charges financières	134 000	135 000	1 000	0,7%
67- Charges spécifiques	1 100	250	- 850	-77,3%
68- Dotations aux provisions	7 500	30 000	22 500	300,0%
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	10 980 000	10 876 088	- 103 912	-0,9%
023- Virement à la section d'investissement	136 877	90 041	- 46 837	-34,2%
042- Opérations d'ordre	318 123	426 062	107 939	34%
TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement	455 000	516 102	61 102	13,4%
TOTAL	11 435 000	11 392 190	- 42 810	-0,4%

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent également à **11 392 190 €**.

Elles proviennent notamment :

- des **recettes tarifaires des équipements communautaires** : centre aquatique, base de plein air, musées, école de musique et crèche.

Les recettes prévues pour 2026 tiennent compte du niveau d'activité des établissements, observé en 2025, soit 1 049 522 €, et des évolutions tarifaires adoptées pour certaines activités.

- des **recettes fiscales** issues de la fiscalité des ménages et des entreprises.

Les **taux d'imposition locaux**, inchangés depuis 2023, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **1,98 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **1,50 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **7,48 %**
- Contribution foncière des entreprises : **24,73 %**

Les recettes de fonctionnement comprennent également :

- les **dotations** et **participations** de l'État, dont la Dotation globale de fonctionnement (DGF) estimée à **1 541 055 €**, dont le niveau est stabilisé en 2026
- diverses **subventions** et **participations** (**138 989 €**).

S'agissant des **dotations et participations**, les éléments contextuels décrits supra - *en lien avec la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques* - aboutissent logiquement à appliquer une logique de prudence dans la budgétisation des dotations pour 2026. Il est ainsi prévu une **stabilisation** de la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement (1 541 055 €) perçue par la Communauté de communes.

La communauté de communes perçoit également la **taxe GEMAPI** - Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (86 357 €), reversée aux syndicats compétents :

- **SMABCAC** - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise : **69 304 €**
- **SMABB** - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne : **17 053 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures comptables) s'élèvent à 11 155 567 €, soit +171 789 € (+1,6 %) par rapport au budget primitif 2025.

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **11 155 567 €**, soit **+171 789 € (+1,6 %)** par rapport au budget primitif 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Var. (en €)	Var. (en %)
013- Atténuations de charges	45 000	50 000	5 000	11,1%
70- Produits des services, ventes	1 154 350	1 096 781	- 57 569	-5,0%
73- Impôts et taxes	3 105 500	3 119 960	14 460	0,5%
731- Fiscalité locale	3 282 225	3 353 990	71 765	2,2%
74- Dotations et participations	3 130 639	3 270 374	139 735	4,5%
75- Autres produits de gestion	258 864	234 462	- 24 402	-9,4%
TOTAL des recettes de gestion courante	10 976 578	11 125 567	148 989	1,4%
76- Produits financiers	-	-	-	
77- produits spécifiques	-	-	-	
78- Reprises sur provisions	7 200	30 000	22 800	316,7%
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	10 983 778	11 155 567	171 789	1,6%
042- Opérations d'ordre	65 000	126 102	61 102	94%
TOTAL des recettes d'ordre de fonctionnement	65 000	126 102	61 102	94,0%
Résultat reporté N-1	386 222	110 521	- 275 701	-71%
TOTAL	11 435 000	11 392 190	- 42 810	-0,4%

II. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 725 022 €**.

Les dépenses d'investissement de ce budget 2026 correspondent à des **opérations qui se terminent ou lancées au cours du mandat (2020-2026)**. Il n'y a pas d'opérations d'investissement nouvelles inscrites à ce budget, dans l'attente de l'installation des élus du prochain mandat (2026-2032).

En 2026, le volume des investissements de la Communauté de Communes représente **2 027 681 €** répartis comme suit :

- **375 305 €** pour l'équipement des services (matériel, équipements, mobilier, aménagement de zones d'activités, ...)
- **1 443 140 €** pour des opérations d'études ou travaux
- **209 236 €** de reports de crédits 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	Var. (en €)	Var. (en %)
20- Immob. incorporelles	367 544	169 014	- 198 530	-54,0%
204- Subventions d'équipement versées	21 400	4 500	- 16 900	-79,0%
21- Immob. corporelles	434 376	357 862	- 76 515	-17,6%
23- Immob. en cours	1 135 924	1 496 305	360 381	31,7%
TOTAL des dépenses d'équipement	1 959 245	2 027 681	68 436	3,5%
10- Dotations, fonds et réserves	-	-	-	
13- Subventions d'équipement	-	-	-	
16- Emprunts (amortissement)	390 000	390 000	-	0,0%
26- Participations		165 125	165 125	
TOTAL des dépenses financières	390 000	555 125	165 125	42,3%
040- Opérations d'ordre entre sections	65 000	126 102	61 102	94,0%
041- Opérations patrimoniales		3 950	3 950	
TOTAL des dépenses d'ordre d'investissement	65 000	130 052	65 052	100,1%
Solde reporté N-1	312 455	12 164	- 300 292	-96%
TOTAL	2 726 700	2 725 022	- 1 678	-0,1%

Plusieurs opérations pour l'aménagement et le développement du territoire lancées sur ce mandat, ont été inscrites au budget 2026 :

- **468 446 €** pour l'aménagement et la mise en valeur de la **Boucle du Pin à Badecon-le-Pin**, avec le soutien de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire et du Département de l'Indre
- **323 000 €** pour la démolition et le désamiantage du site de la **Chiffonnerie « Marandon »** à Argenton-sur-Creuse, espace de **coworking et ressourcerie**, opération cofinancée par l'Etat et la Région
- **164 760 €** pour les travaux de végétalisation de la cour de la **crèche Argentominus** à Argenton-sur-Creuse, opération cofinancée à plus de 80%
- **136 950 €** de maîtrise d'œuvre et divers honoraires pour le chantier de rénovation des collections du **Musée de la Chemiserie**

- **100 000 €** pour la couverture de la fontaine antique du **Musée Argentomagus**
- **57 250 €** pour les études de valorisation des Maisons de **George Sand et Alexandre Manceau** à **Gargillesse**
- **45 000 €** pour la mission de programmation de la rénovation du **Centre aquatique Alice Milliat** à Argenton
- **40 600 €** pour la réfection de la toiture de l'**atelier technique d'Eguzon**
- **30 000 €** de crédits de maîtrise d'œuvre pour l'**accessibilité du Musée Argentomagus** (rampe et passerelle extérieures)

Enfin, ce budget 2026 est marqué par l'**entrée au capital de la SEM régionale Territoires Développement**, pour le portage immobilier du site industriel d'Indraéro au Pêchereau.

La participation totale de **495 000 €** sera versée sur trois exercices : 165 000 € par an de 2026 à 2028.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent également à **2 725 022 €**.

Les principaux postes de recettes d'investissement sont :

- **71 000 €** issus de la cession de terrains des zones d'activités économiques
- **298 298 €** au titre du Fonds de Compensation pour la TVA - FCTVA qui est l'une des principales aides de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, avec une progression attendue en 2026 proportionnellement aux dépenses d'investissement des années précédentes
- **598 568 €** de subventions d'investissement de nos partenaires (Etat, Région Centre Val-de Loire, Département de l'Indre, ...)
- Un emprunt d'équilibre de **1 164 377 €**, dont le montant final à mobiliser dépendra de l'avancement des opérations de travaux décrites ci-dessus et des besoins de financement de la section d'investissement.
- Et l'autofinancement prévisionnel : **90 041€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	Var. (en €)	Var. (en %)
13- Subventions d'investissement reçues	565 007	598 568	33 561	5,9%
16- Emprunts et dettes assimilées	996 075	1 164 377	168 302	16,9%
TOTAL des recettes d'équipement	1 561 083	1 762 946	201 863	12,9%
10- Dotations, fonds et réserves	243 569	298 298	54 728	22,5%
1068- Excédent de fonct. capitalisé	135 498	72 727	- 62 772	-46,3%
024- Produits des cessions	331 550	71 000	- 260 550	-78,6%
TOTAL des recettes financières	710 617	442 024	- 268 593	-37,8%
021- Virement de la section de fonctionnement	136 877	90 041	- 46 837	-34,2%
040- Opérations d'ordre entre sections	318 123	426 062	107 939	33,9%
041- Opérations patrimoniales		3 950	3 950	
TOTAL des recettes d'ordre d'investissement	455 000	520 052	65 052	14,3%
TOTAL	2 726 700	2 725 022	- 1 678	-0,1%

BUDGETS ANNEXES

III. Le budget annexe Ordures ménagères

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes du service public de collecte et de traitement des déchets.

Il s'équilibre à :

- **3 575 518 € en fonctionnement**
- **1 462 359 € en investissement**

La principale recette est la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**, dont l'évolution tient compte notamment de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**) décidée au niveau national.

Le tarif de la TGAP appliqué aux déchets enfouis, fixé à 58 € la tonne en 2024, est passé à 65 € en 2025 et atteindra **69 € en 2026**.

En investissement, une **enveloppe prévisionnelle de 735 000 €** est inscrite pour la **construction de la nouvelle déchèterie du Pêchereau (site des Pessanins)**. L'attribution des marchés de travaux sera proposée au Conseil communautaire après analyse des offres.

Les dépenses du service ainsi que le remboursement du capital de la dette sont intégralement financés par les ressources propres.

IV. Le budget annexe Action économique

Ce budget retrace la gestion de l'immobilier d'entreprises situé notamment sur les **zones d'activités** :

- **Les Narrons** à Argenton-sur-Creuse
- **Les Champs des Noyers** à Saint-Gaultier.

La section de fonctionnement s'équilibre à **199 032 €**, grâce à une participation du budget principal.

La section d'investissement s'élève à **480 296 €**, destinée à financer divers travaux d'aménagement.

V Le budget annexe Tourisme

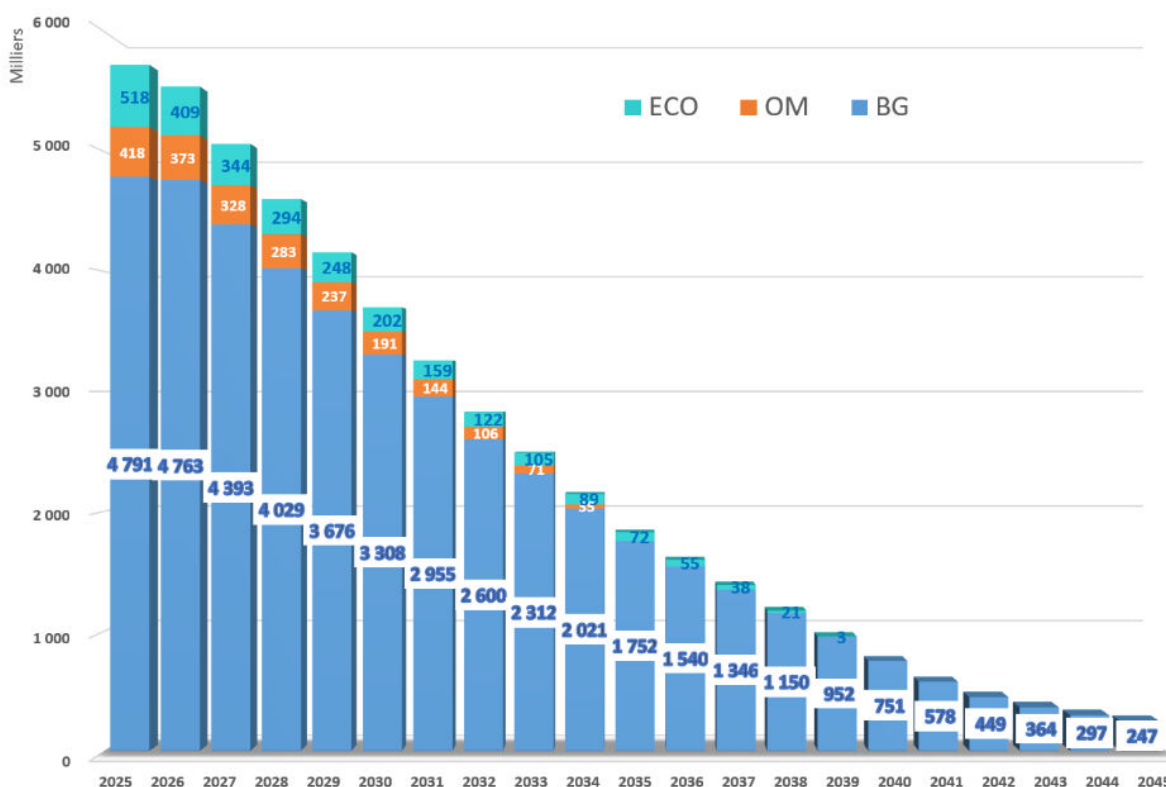
Le budget Tourisme est financé principalement par une participation d'équilibre du budget principal de **150 395 €**.

La taxe de séjour représente **62 000 €**, soit environ **16 % des recettes du budget**.

VI. L'état de la dette

Au **1er janvier 2026**, l'encours de dette de la Communauté de communes (budgets principal, ordures ménagères et action économique) s'établit à **5,545 millions d'euros**.

Extinction de la dette - tous budgets (au 01/01)



Deux principaux établissements prêteurs détiennent 73% de l'encours de dette de la Communauté de communes : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.